



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse

Rythmes scolaires : Un passage en force incohérent ! *Sauf si...*

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié samedi 26 janvier 2013 au journal officiel. Il s'agit ici d'un véritable passage en force de la part du Ministre de l'Education Nationale qui n'avait pourtant au lancement de la « Refondation » que les mots « concertation » et « négociation » à la bouche, même si l'on apprendra plus tard de la bouche de Bruno Julliard qu'il s'agissait d'un simulacre³. En effet, son projet de décret a été largement rejeté lors du Conseil Supérieur de l'Education¹ du 8 janvier et du Comité Technique Ministériel² ou encore lors de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes du 8 janvier, l'Etat ne proposant pas de chiffrage du coût de la réforme pour les collectivités territoriales. Dans ce domaine d'ailleurs, les estimations divergent : le Ministère annonce entre 50 et 90 millions d'euros en année pleine tout en prévoyant un fonds de 250 millions d'euros quand l'AMF parle de sommes beaucoup plus conséquentes...

Depuis, le Ministre et surtout son ex-conseiller (Bruno Julliard) ont lancé une campagne de dénigrement en entonnant le refrain « du conservatisme des syndicats enseignants... »³. Le SNUipp-FSU 23 propose donc de dire la vérité sur cette réforme et les renoncements du ministère sur le sujet ne viennent absolument pas des syndicats enseignants mais sont de taille : le rapport d'orientation sur les rythmes scolaires de juillet 2011 prévoyait 10 priorités : aucune n'est mise en œuvre pas même l'engagement présidentiel qui prévoyait qu'aucun élève ne soit à la porte des écoles avant 16h30. **TERMINÉ** : le Ministre indique maintenant que l'accompagnement de la réforme par les collectivités, sous forme de mise en place d'activités périscolaires et de frais divers supplémentaires (cantines et transports, notamment), ressort de «la libre appréciation»⁴ des élus. La journée ne devait pas dépasser 5 heures de classe, le décret prévoit 5h30 sans compter les activités pédagogiques complémentaires. L'alternance 7 semaines de classe, 2 semaines de vacances n'est pas retenue sous la pression des « villes de montagne », il ajoute même la promesse de réduire les taux d'encadrement des activités périscolaires afin de réduire la facture ... La liste est longue et non exhaustive.

Aujourd'hui, le ministre se raccroche aux comparaisons internationales pour justifier son entêtement : les élèves français travaillent 40 jours de moins dans une année que leurs homologues de l'OCDE : **C'EST VRAI. Mais ils travaillent aussi 130 heures de plus par an, dans des classes qui ont en moyenne 3,5 élèves de plus et avec des moyens bien inférieurs (notre pays investit depuis des années 15 % de moins par an et par élève dans son école primaire que la moyenne des pays de l'OCDE).** Il faut prendre tous les paramètres en compte !!!

Celui qui se présentait comme « le Ministre des élèves » est de plus en plus le « *Ministre sans le sou de la polémique et du renoncement* » face à des lobbies qui ne sont pas les syndicats enseignants. Car il s'agit bien ici de transferts de charges et de compétences sur les Conseils Généraux et les communes ou communautés de communes. Celles-ci se voient également transférer dans la loi d'orientation le **financement du plan numérique à savoir l'équipement informatique des écoles et la maintenance de ces équipements...**

Dans ce contexte, gageons que le Conseil Général et l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse, jusqu'à présent très exigeants en terme de compensations financières des transferts de compétences, sortiront de leur silence pour exiger avec nous la tenue d'un véritable débat démocratique des acteurs locaux...

Et si finalement, l'absence de débat parlementaire et de démocratie locale (le Directeur Académique a refusé ce jour la consultation des Conseils d'Ecole) cachait en fait une vision de l'organisation de l'offre scolaire en milieu rural ? En effet, quelles vont être les conséquences de ce décret s'il devait être appliqué ??? Les communes et communautés de communes les plus importantes auront sans doute les moyens de mettre en œuvre des activités périscolaires de qualité quand les plus petites se verront étranglées.

Ce décret va organiser le développement des inégalités territoriales et la mise en concurrence des écoles au détriment du contribuable...

On ne peut s'empêcher de se souvenir de la conclusion du débat départemental sur la Refondation où le député, le DASEN et le représentant du Préfet insistaient sur « *la nécessaire relance de la politique de mutualisation et de regroupement des écoles* ». Cette proposition peut assez facilement être mise en relation avec le projet de loi « Bouclier rural » qui prévoit une offre de service public d'éducation à moins de 20 minutes de transports individuels du domicile : cette proposition ne protège pas plus d'une école par canton...

Ce passage en force est complètement inopérant dans notre département puisqu'il n'est satisfaisant ni pour les élèves ni pour les enseignants et incohérent au regard des ambitions affichées. **SAUF SI**, en réalité, la différence de projet entre les 2 ministères était d'ordre *sémantique*...

Oui, le SNUipp-FSU 23 estime nécessaire de refonder l'Ecole, malmenée et démantelée depuis plusieurs années maintenant. Mais le nouveau gouvernement va réussir le tour de force de rater une refondation souhaitée par tous en bâclant les étapes élémentaires de la démocratie et du dialogue social. Comment espérer modifier les choses **sans prendre l'avis des premiers intéressés, ceux qui font vivre l'Ecole tous les jours**. Les enseignants avaient mis quelques espoirs dans la Priorité au primaire affichée : une nouvelle déception marquera à n'en pas douter longuement les esprits enseignants...

A Guéret, le 28 janvier 2013

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72

1 Le détail des votes au CSE

pour : 5 dont la Ligue de l'enseignement, l'Association des maires de France et la JPA, l'Association des Régions de France, de l'Association des Départements de France, et la Ligue de l'Enseignement.

contre : 23 dont la FSU, SUD, la CGT, la PEEP, Force Ouvrière

abstention : 30 dont le SGEN, la FCPE et l'association des régions de France

refus de vote : 14 dont le SE-UNSA et la CFTC

2 Le détail des votes au CTM

Contre : FSU, CGT, FO et Sud

Refus de vote : SE-Unsa

Abstention : SGEN- CFDT

3 Nous savions ce que nous voulions mettre dans la loi, mais la consultation de l'été a beaucoup servi à asseoir dans l'opinion l'intérêt de certaines réformes, sur les rythmes, la formation des enseignants, le premier degré notamment. Il s'agissait de pousser au maximum notre avantage sur certains sujets.

http://www.lexpress.fr/education/bruno-julliard-j-ai-ete-frappe-par-le-conservatisme-des-syndicats-enseignants_1210327.html

4 Une « libre appréciation » à 700 000 ou 800 000 euros selon le Président du Conseil Général de la Creuse